

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Conseil académique du 24 novembre 2023 :
Décision n° 331/2023/CAB**

**Sujet : Election d'un(e) Vice-Président(e) de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

La candidature de Madame Danielle Troutaud est proposée au Conseil Académique.

L'ensemble des membres élus et l'ensemble des personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, sont appelés à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Madame Danielle Troutaud
Vote : 32 Voix Pour
4 Voix Contre
5 Bulletins blancs
0 Vote nul

Madame Danielle Troutaud est élue Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Fait à Limoges, le 24 novembre 2023

**La Présidente de l'Université de Limoges
Présidente de CAC**

Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*